

Du 16 mars au 30 juin 2020

2 - Rapport d'Activités FRTP Pays de la Loire

Du 16/03 au 30/06/2020
(1^{er} confinement)



16 mars au 30 juin 2020 - Plus de 3 mois inédits

Les actions menées par la F RTP depuis le 16 mars

1^{er} Confinement des TP en Pays de la Loire





Laurent-Emmanuel DIEU
Président de la FRTP des Pays de la Loire

La période que nous venons de traverser est suffisamment inédite pour ne pas tourner la page ainsi.

C'est pourquoi, nous voulions revenir sur ces 3 mois exceptionnels qui ont bouleversé nos comportements, nos pratiques, nos entreprises et nous ont conduit à nous adapter, à faire autrement dans le but de maintenir nos structures, nos emplois, en faisant face à de nouvelles contraintes sanitaires.

Aujourd'hui, comme dans les mois à venir, nos entreprises vont devoir affronter un contexte économique difficile, et nous devons faire preuve d'adaptabilité, d'innovation et de bon sens pour traverser ces épreuves.

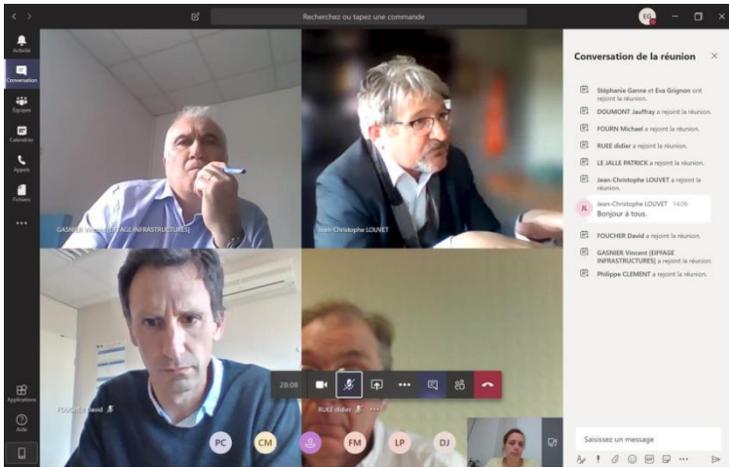
La FRTP des Pays de la Loire est à vos côtés pour franchir ces étapes et plus que jamais l'équipe sera mobilisée pour vous accompagner !

RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

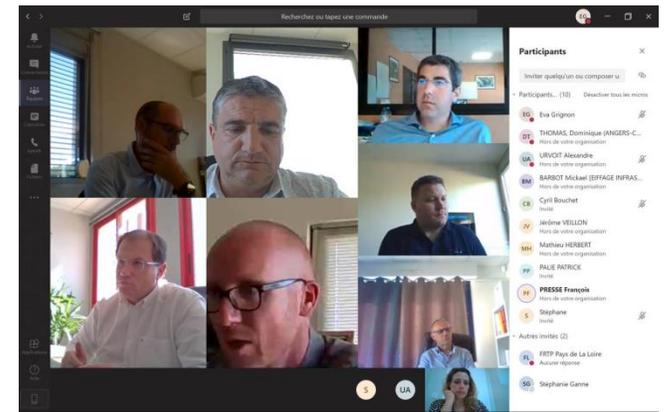
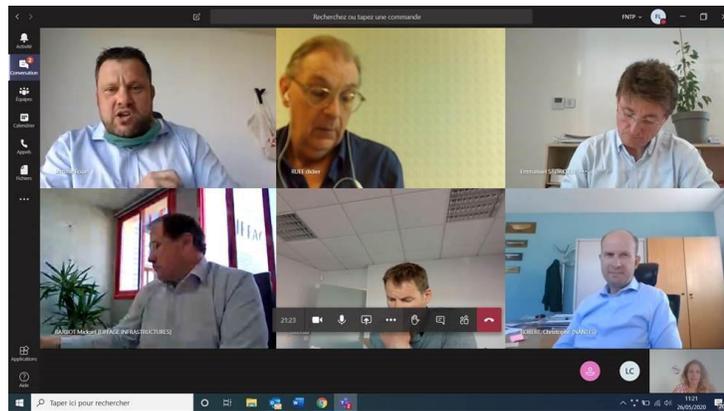
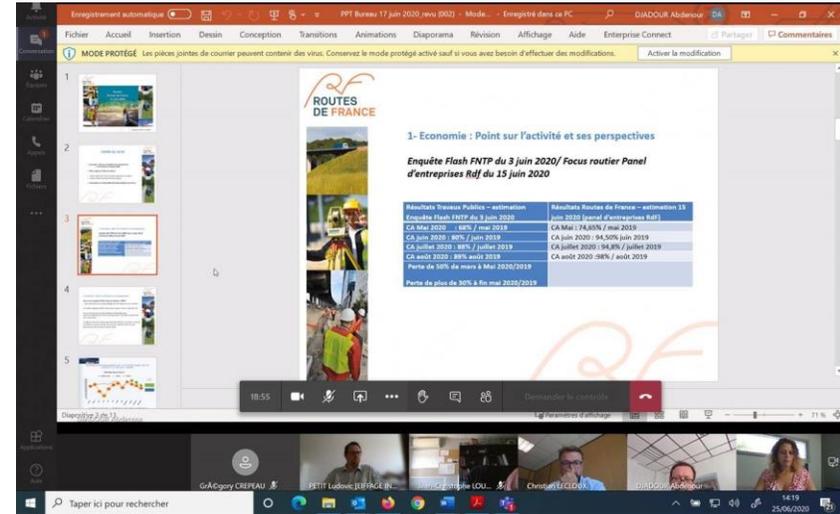
LES ACTIONS STATUTAIRES DE LA FRTP

1- Les actions statutaires de la FRTPL, des départements et des spécialités

Quelques exemples de « **Bureaux extraordinaires** » en conférences téléphoniques ou en visioconférence :



Sur la période :
45 rendez-vous



RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

LES ACTIONS DE LA FRTP AUPRES :

- DES SERVICES DE L'ÉTAT
- DE L'ÉTAT
- DES ELUS

2- Les actions de la FRTP auprès des services de l'Etat

Des échanges récurrents, hebdomadaires avec les services de l'Etat :

Le Préfet de région
et les Préfets départementaux



Sur la période :
4 rendez-vous

Les Services de l'Etat



De nombreux
échanges pour
assurer le suivi
des dossiers des
adhérents

Sur la période :
15 rendez-vous CODEFI



2- Les actions de la FRTP / FNTF auprès de l'Etat

Une lettre ouverte adressée à Emmanuel Macron signée de Bruno CAVAGNE et de tous les Présidents des FRTP - Jeudi 19 mars 2020

L'APPEL DES ENTREPRISES DE TP À EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,
Aujourd'hui, vous avez exhorté les salariés à travailler mais les salariés ont peur : pour de contracter le Covid-19, pour de contribuer à la propagation du virus.
Nos entreprises aussi ont peur : pour de mettre en danger leurs salariés, pour pour l'avenir de leur entreprise, pour des conséquences juridiques et financières en prenant, de leur propre initiative, la décision d'arrêter leur activité.
Crise sanitaire versus crise économique : les injonctions contradictoires du Gouvernement se comprennent parfaitement d'un point de vue théorique, mais sont impossibles à mettre en oeuvre dans la plupart de nos chantiers.
De fait, plus de 80% des chantiers de travaux publics sont à l'arrêt. Pour envisager une reprise de l'activité, nous avons besoin de temps. C'est le sens de la demande que nous avons portée collectivement avec la FFB et la CAPEB auprès du Gouvernement : du temps pour réorganiser nos chantiers afin de faire respecter les gestes barrières contre le virus, du temps pour engager un dialogue indispensable avec nos salariés.
Les petites phrases médiatiques qui se sont multipliées ces dernières heures ne régleront rien. Bien au contraire ! Le climat de tension entre le secteur de la construction et certains membres du Gouvernement est regrettable. La gravité de la situation nous oblige à prendre nos responsabilités dans les fonctions qui sont les nôtres. Notre responsabilité est de défendre l'ensemble des entreprises de travaux publics qui sont aujourd'hui plongées dans la plus grande incertitude. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons solennellement de bien vouloir accéder à notre demande de suspendre - pour un temps - l'activité des entreprises de travaux publics qui ne sont pas en capacité de faire respecter les gestes barrières.
Nos entreprises sont évidemment prêtes à poursuivre leur activité, en priorité les interventions urgentes, dès lors qu'elles auront pu assurer une organisation des chantiers conforme aux recommandations du Gouvernement.
Il convient néanmoins de rassurer préalablement nos salariés et nos entreprises :
Pour nos salariés :
- Mettre à disposition des entreprises un protocole pour assurer la sécurité, la santé et l'intégrité des salariés (ex. guide détaillant des procédures précises à adopter pour les salariés et leur environnement, mise à disposition de matériels de protection...) Ce protocole devra être validé par les Ministères du Travail et de la Santé.
Pour nos entreprises :
- Les rassurer sur le fait que leur responsabilité pénale ne sera pas engagée si un salarié contracte le virus sur son lieu de travail dès lors qu'elles auront satisfait leurs obligations de moyen.
- Les rassurer sur la prise en charge de l'activité partielle. Certaines entreprises ont reçu des messages de leur DIRECTE de nature à jeter le doute sur la prise en charge de l'activité partielle en cas d'arrêt de l'activité. Aucun chantage ne peut être toléré dans une telle situation !
- Les rassurer d'un point de vue juridique en clarifiant leurs relations avec leurs maîtres d'ouvrage dans ce contexte exceptionnel.
C'est à ces conditions, et seulement à ces conditions, que nos entreprises pourront envisager de poursuivre leur activité.
Comptant sur votre compréhension, nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier dicté par le bon sens et le souci de trouver la juste conduite à adopter dans la crise que nous traversons.
Soyez assuré de notre fidèle dévouement au service de nos entreprises.
Bruno Cavagne, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
Pierre Berger, Président de la FRTP Auvergne Rhône-Alpes

Frédéric Bernadet, Président des Entreprises de Travaux Maritimes et Fluviaux (TRAMAF)
Régis Binet, Président de la FRTP Normandie
Bertrand Burtshell, Président du Syndicat Parisien des Travaux Publics
Frédéric Charmasson, Président délégué Délégation Pyrénées
Martin Courroumel, Président de la Délégation Picardie
François Coville, Président de la FRTP Bretagne
Laurent-Emmanuel Dieu, Président de la FRTP Pays de la Loire
Benoit Denizot, Président du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France (SPTF)
Bernard Duhamel, Président de la FRTP Hauts-de-France
Olivier Giorgiucci, Président de la FRTP Occitanie
Alain Grizaud, Président des Canaliseurs
Patrice Haltebourg, Président de la Fédération Lorraine
François Huret, Président de la FRTP Centre Val de Loire
Franck Izidi, Président de la Délégation Limoges
Didier Jaquet, Président du Syndicat des entreprises de forage et de fondations spéciales (SOFFONS)
Thierry Klotz, Président de la Fédération Alsace
Guy Lacroix, Président du Syndicat des Entreprises de la Transition Énergétique et Numérique (SERCE)
Pascal de Laurens, Président du Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France (SETVF)
Anthony Lebon, Président de la FRTP de la Réunion
Vincent Martin, Président de la FRTP Bourgogne Franche-Comté
Olivier Mercier, Président des Spécialistes de la Chaussées en Béton et des Aménagements (Specbea)
Hervé Noël, Président de la FRTP Grand Est
Stéphane Rabier, Président de la Délégation Poitiers
Daniel Rigout, Président des Entreprises Générales de France.BTP (EGF BTP)
José Ramos, Président de la FRTP Ile de France
Bernard Sala, Président de Routes de France
Christian Surget, Président de la FRTP Nouvelle-Aquitaine
Hélène Szulc, Présidente du Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés (SNETI)
Loïc Thevenot, Président du Syndicat Professionnel des Entreprises de Travaux Souterrains de France (SPETSF)
Frédéric Tomasella, Président de la FRTP PACA
Christian Tridon, Président du syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STIRES)
Jean-Luc Ventura, Président de l'Union nationale des entreprises de l'eau et de l'environnement (UIE)
Frédéric Wamlebled, Président du Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage (SNECOREP).
Contacts : cahens@fntp.fr / 07 84 17 75 93

2- Les actions de la FRTP / FNTP auprès de l'Etat

Le report du GNR :

Le Gouvernement a décidé de reporter d'un an la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR. Cette suppression se fera en une seule fois au 1^{er} juillet 2021 et non plus suivant un échéancier en trois phases.

En cette période de difficultés de trésorerie pour nos entreprises, la FNTP et Bruno Cavagné ont tenu à saluer cette mesure de sagesse.



2- Les actions de la F RTP auprès des élus

Des échanges récurrents, hebdomadaires avec les élus en visio et des actions push :

- 1/ Sensibiliser les élus pour la reprise d'activité et la prise en compte des surcoûts

Les Présidents des Associations de Maires

Sur la période :
30 rendez-vous

La Présidente du Conseil Régional
et les Présidents des 5 CD

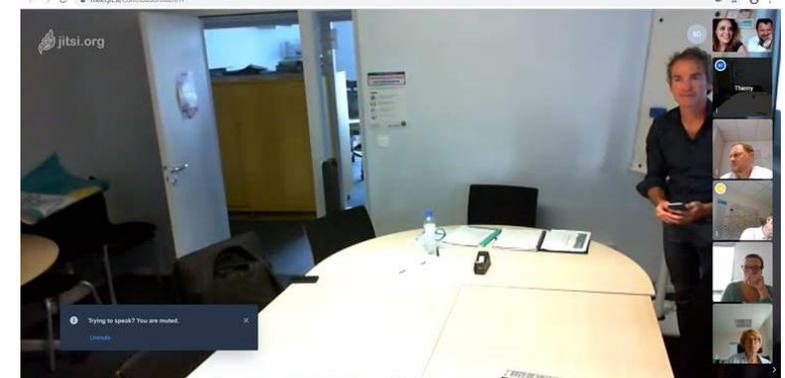
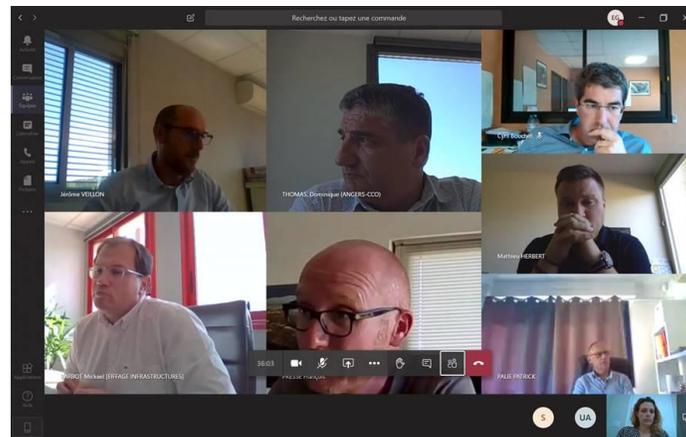
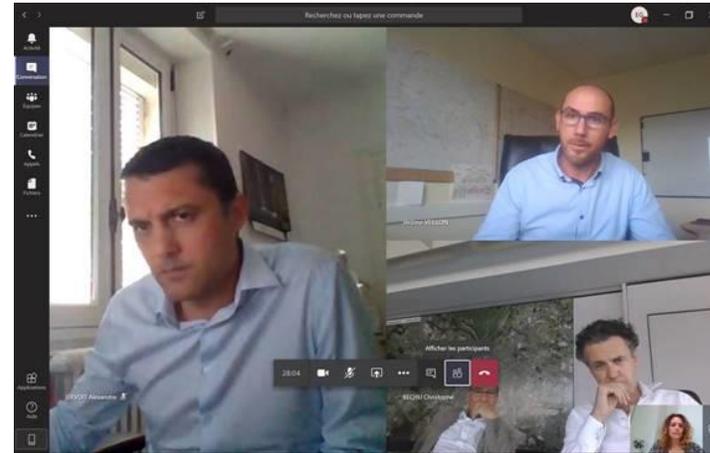


Les élus des grandes villes et les ComCom,
Com d'agglo sur tous les départements



2- Les actions de la FRTP auprès des élus

Quelques exemples de Réunions en visio, sans compter les nombreuses conférences téléphoniques ...



RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

LES ACTIONS DE LA FRTP AUPRÈS DES MEDIAS

3- Les actions de la FRTP auprès des médias ...

maville.com

Le 19/03/2020

Pays de la Loire. Les travaux publics demandent au gouvernement « une position claire »



La Fédération régionale des travaux publics souligne l'aspect « très complexe » de la situation actuelle, et met la balle dans le camp du gouvernement à qui elle demande « une position claire et crédible ».

Les entreprises de travaux publics des Pays de la Loire ont de nombreux chantiers en cours et ne manquent pas de travail, d'autant plus qu'ils peuvent plus facilement travailler avec le retour des beaux jours qui succède à une longue période d'interséquences. Les carnets de commande sont d'ailleurs bien remplis, de ce côté rien ne pose les acteurs de la filière à s'arrêter expliqués-on du côté de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP). Mais l'arrivée de la pandémie a changé la donne, avec le confinement mais aussi des problèmes d'approvisionnement. La Fédération rappelle que dans les régions les plus touchées, la plupart des entreprises ont déjà appelé à une suspension totale de leur activité. Sont en jeu, au-delà des seuls aspects juridiques liés à la responsabilité des employeurs, la santé et l'intégrité des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien au service de la filière. Laurent-Emmanuel Dieu, président de la FRTP Pays de la Loire (par ailleurs directeur général de TPPL basé à Saumur) explique que les salariés, tout comme les employeurs, sont tout naturellement inquiets et s'interrogent. Nos entreprises ont déjà mis en place de nombreuses mesures visant à éviter toute promiscuité entre les travailleurs. Mais ce n'est pas toujours possible et dans certains cas, ces mesures de distanciation peuvent s'avérer difficiles à appliquer voire tout simplement inapplicables. La priorité est avant tout de protéger les salariés, en appliquant à la lettre les directives sanitaires visant à préserver leur santé et leur intégrité. Or il nous est aujourd'hui demandé de préserver aussi la santé économique de la filière, tout en ne dérogeant à aucun moment aux règles du droit du travail. Dans ce contexte qualifié de très complexe, Laurent-Emmanuel Dieu estime que la meilleure solution serait que le gouvernement prenne une position claire et crédible pour nos entreprises. Pour le moment, la situation est d'évaluer au cas par cas chaque chantier pour décider de son maintien ou de son report, en fonction de son caractère d'urgence mais aussi et surtout des conditions d'adaptation possibles. Dans les Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Travaux Publics regroupe 17

L'APPEL DES ENTREPRISES DE TP À EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,
Aujourd'hui, vous avez exhorté les salariés à travailler mais les salariés ont peur : peur de contracter le Covid-19, peur de contribuer à la propagation du virus.
Nos entreprises aussi ont peur : peur de mettre en danger leurs salariés, pour l'avenir de leur entreprise, pour des conséquences juridiques et financières en prenant, de leur propre initiative, la décision d'arrêter leur activité.

Crise sanitaire versus crise économique : les injonctions contradictoires du Gouvernement se comprennent parfaitement d'un point de vue théorique, mais sont impossibles à mettre en œuvre dans la plupart de nos chantiers.

De fait, plus de 80% des chantiers de travaux publics sont à l'arrêt. Pour envisager une reprise de l'activité, nous avons besoin de temps. C'est le sens de la demande que nous avons portée collectivement avec la FFB et la CAPEB auprès du Gouvernement : du temps pour réorganiser nos chantiers afin de faire respecter les gestes barrières contre le virus, du temps pour engager un dialogue indispensable avec nos salariés.

Les petites phrases médiatiques qui se sont multipliées ces dernières heures ne régleront rien. Rien au contraire ! Le climat de tension entre le secteur de la construction et certains membres du Gouvernement est regrettable. La gravité de la situation nous oblige à prendre nos responsabilités dans les fonctions qui sont les nôtres. Notre responsabilité est de défendre l'ensemble des entreprises de travaux publics qui sont aujourd'hui plongées dans la plus grande incertitude.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons solennellement de bien vouloir accéder à notre demande de suspendre - pour un temps - l'activité des entreprises de travaux publics qui ne sont pas en capacité de faire respecter les gestes barrières.

Nos entreprises sont évidemment prêtes à poursuivre leur activité, en priorité les interventions urgentes, dès lors qu'elles auront pu assurer une organisation des chantiers conforme aux recommandations du Gouvernement.

Il convient néanmoins de rassurer préalablement nos salariés et nos entreprises :

Pour nos salariés :

- Mettre à disposition des entreprises un protocole pour assurer la sécurité, la santé et l'intégrité des salariés (ex. guide détaillant des procédures précises à adapter pour les salariés et leur environnement, mise à disposition de matériels de protection...) Ce protocole devra être validé par les Ministères du Travail et de la Santé.

Pour nos entreprises :

- Les rassurer sur le fait que leur responsabilité pénale ne sera pas engagée si un salarié contracte le virus sur son lieu de travail dès lors qu'elles auront satisfait leurs obligations de moyen.

- Les rassurer sur la prise en charge de l'activité partielle. Certaines entreprises ont reçu des messages de leur DIRECCTE de nature à jeter le doute sur la prise en charge de l'activité partielle en cas d'arrêt de l'activité. Aucun chantage ne peut être toléré dans une telle situation !

- Les rassurer d'un point de vue juridique en clarifiant leurs relations avec leurs maîtres d'ouvrage dans ce contexte exceptionnel.

C'est à ces conditions, et seulement à poursuivre leur activité.

Comptant sur votre compréhension, et porterez à ce courrier dicté par le bon la crise que nous traversons.

Soyez assuré de notre fidèle dévouement

Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
Pierre Berger, Président de la FRTP

Les co-signataires (France entière) du courrier

Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

Pierre Berger, Président de la FRTP Auvergne Rhône-Alpes

Frédéric Bernadet, Président des Entreprises de Travaux Maritimes et Fluviaux (TRAMAF)

Régis Bimet, Président de la FRTP Normandie

Frédéric Charmasson, Président délégué Délégation Pyrénées

Martin Couronnelle, Président de la Délégation Picardie

François Coville, Président de la FRTP Bretagne

Laurent-Emmanuel Dieu, Président de la FRTP Pays de la Loire

Benoit Denizot, Président du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France (SPTF)

Bernard Dubhmel, Président de la FRTP Hauts-de-France



Le 20/03/2020

3- Les actions de la FRTP auprès des médias ...



Le 20/03/2020

Pays de la Loire. Les travaux publics demandent au gouvernement « une position claire »

Pays de la Loire. Les travaux publics demandent au gouvernement « une position claire ». La Fédération régionale des travaux publics souligne l'aspect « très complexe » de la situation actuelle, et met la balle dans le camp du gouvernement à qui elle demande « une position claire et crédible ». Les carnets de commande sont d'ailleurs bien remplis, de ce côté rien ne pousse les acteurs de la filière à s'arrêter explique-t-on du côté de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP). Mais l'arrivée de la pandémie a changé la donne, avec le confinement mais aussi des problèmes d'approvisionnement. La Fédération rappelle que dans les régions les plus touchées, la plupart des entreprises ont déjà appelé à une suspension totale de leur activité. Sont en jeu, au-delà des seuls aspects juridiques liés à la responsabilité des employeurs, la santé et l'intégrité des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien au service de la filière. Laurent-Emmanuel Dieu, président de La FRTP Pays de la Loire (par ailleurs directeur général de TPPL basé à Saumur) explique que les salariés, tout comme les employeurs, sont tout naturellement inquiets et s'interrogent. Nos entreprises ont déjà mis en place de nombreuses mesures visant à éviter toute promiscuité entre les travailleurs. Mais ce n'est pas toujours possible et dans certains cas, ces mesures de distanciation peuvent s'avérer difficiles à appliquer voire tout simplement inapplicables. La priorité est avant tout de protéger les salariés, en appliquant à la lettre les directives sanitaires visant à préserver leur santé et leur intégrité. Or il nous est aujourd'hui demandé de préserver aussi la santé économique de la filière, tout en ne dérogeant à aucun moment aux règles du droit du travail. Dans ce contexte qualifié de très complexe, Laurent-Emmanuel Dieu estime que la meilleure solution serait que le gouvernement prenne une position claire et crédible pour nos entreprises. Pour le moment, la situation est d'évaluer au cas par cas chaque chantier pour décider de son maintien ou de son report, en fonction de son caractère d'urgence mais aussi et surtout des conditions d'adaptation possibles. Dans les Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Travaux Publics regroupe 17 000 collaborateurs au sein d'un millier d'établissements pour un chiffre d'affaires HT de plus de 2 milliards d'euros.

Le secteur des travaux publics (ici un chantier dans le centre-ville de Saumur) emploie 17 000 personnes dans les Pays de la Loire.

CO



Le 20/03/2020

« Près de 80 % des chantiers de travaux publics sont arrêtés malgré la volonté du gouvernement » selon la FRTP Pays de la Loire

© Wikipedia / Tarball69 [CC BY-SA 3.0] Laurent-Emmanuel Dieu estime que « près de 80 % des chantiers de travaux publics sont arrêtés malgré la volonté du gouvernement ». Dans un entretien accordé au Moniteur, le nouveau président de la FRTP Pays de la Loire a déclaré : « Il faut être cohérent. Comment faire comprendre aux gens qu'ils doivent rester confiner à la maison alors qu'ils ont un chantier en cours en face de chez eux ou que des entreprises doivent intervenir dans les habitations ? »



Le 20/03/2020

Contre l'avis du gouvernement les chantiers s'arrêtent dans les Pays de la Loire

Ma newsletter personnalisée Votre demande a été prise en compte. Ajouter ce(s) thème(s) à ma newsletter personnalisée Sommaire du dossier

« Près de 80 % des chantiers de travaux publics sont arrêtés malgré la volonté du gouvernement » estime Laurent-Emmanuel Dieu, nouveau président de la FRTP Pays de la Loire.

Le message du gouvernement, relayé très maladroitement par le ministre du Travail, est clair : les entreprises du BTP doivent continuer à travailler comme avant, mais en appliquant les mesures de sécurité.

Voula pour le cadre général. Sur le terrain, la situation est toute autre. « Il faut être cohérent. Comment faire comprendre aux gens qu'ils doivent rester confiner à la maison alors qu'ils ont un chantier en cours en face de chez eux ou que des entreprises doivent intervenir dans les habitations ? » s'interroge Laurent-Emmanuel Dieu, Président de la Fédération régionale des Travaux publics des Pays de la Loire.

Mesures barrière, manque de masques

Plus concrètement, l'application stricte des mesures barrières sur les chantiers relève du casse-tête. « Par exemple, nos salariés se rendent généralement sur les chantiers dans un fourgon où il est impossible de respecter la distance de séparation préconisée, même en limitant le nombre de personnes. Et comment font-ils pour déjeuner le midi alors que les restaurants sont fermés ? fait remarquer l'entrepreneur.

Par ailleurs, les masques de protection manquent et les gestes barrières aujourd'hui de rigueur peuvent être contradictoires avec les mesures de sécurité et de prévention que les entreprises se sont efforcées de mettre en place sur leurs chantiers.

« Nous insistons sur l'entraide entre compagnons pour la manutention de charges lourdes par exemple. Aujourd'hui, ils doivent mettre de la distance entre eux ».

Enfin, pour les chantiers qui restent ouverts, il devient de plus en plus difficile de s'approvisionner.

« Si les négociants sont majoritairement fermés au public, certains proposent de préparer les commandes pour les professionnels mais ils sont rares » constate Laurent-Emmanuel Dieu.

Pour couronner le tout, les instructions sur les restrictions d'activité ne sont pas toutes partagées par les pouvoirs publics et il n'est pas rare de voir les forces de l'ordre intervenir sur les chantiers ou contrôler les camions pour nous stopper.

Entre 70 et 80 % des entreprises à Paris

L'arrêt de l'activité semble inévitable également du fait d'une pression de plus en plus forte des donneurs d'ordres. « Dans ce cas il faut être clair. Certains maîtres d'ouvrage publics nous demandent par téléphone d'arrêter leurs chantiers mais ne s'engagent pas en signant l'ordre de service d'arrêt de chantier, pourtant indispensable pour placer nos salariés en activité partielle » regrette le dirigeant.

Il est toujours très difficile d'évaluer une situation qui évolue d'heure en heure mais Laurent-Emmanuel Dieu estime que sur le millier d'entreprises de travaux publics de la région, « entre 70 et 80 % sont à l'arrêt ou sur le point de l'être ... malgré les injonctions du gouvernement à poursuivre leur activité » assure-t-il.

Pour les entrepreneurs concernés, débute alors un parcours administratif que chacun espère le plus rapide possible. « Les services de l'Etat font certainement au mieux mais, par exemple, pour



3- Les actions de la FRTP auprès des médias ...

franceinfo:

Le 20/03/2020

Coronavirus : la Fédération Régionale des Travaux Publics inquiète face à la crise sanitaire



En Pays de la Loire, 17 000 collaborateurs travaillent au sein de la Fédération Régionale des Travaux Publics. Pas de télétravail possible pour une immense partie de ces salariés à qui le gouvernement demande de poursuivre leurs activités, d'où une certaine et logique inquiétude de la FRTP Pays de la Loire.

"Après la longue période d'intempéries qui a fortement impacté leur activité au premier trimestre, le retour des beaux jours étant censé leur permettre de sortir la tête de l'eau. Les carnets de commande sont d'ailleurs bien remplis, de ce côté rien ne pousse les acteurs de la filière à s'arrêter", écrit dans un communiqué la FRTP Pays de la Loire, "mais l'arrivée du COVID-19 et des mesures sanitaires qui en découlent, et qui demeurent essentielles pour assurer la sécurité des salariés, posent question. Tout comme les problématiques d'approvisionnement".

"Les salariés, tout comme les employeurs, sont tout naturellement inquiets et s'interrogent. Nos entreprises ont déjà mis en place de nombreuses mesures visant à éviter toute promiscuité entre les travailleurs. Mais dans certains cas, ces mesures de distanciation peuvent s'avérer difficiles à appliquer voire tout simplement inapplicables", explique Laurent-Emmanuel Dieu, président de La FRTP Pays de la Loire. Ne serait-ce que dans les véhicules de chantier...

Alors faut-il préserver la santé économique de la filière au prix de la santé de ses salariés ? "Pour le moment, la situation est d'évaluer au cas par cas chaque chantier pour décider de son maintien ou de son report, en fonction de son caractère d'urgence mais aussi et surtout des conditions d'adaptation possibles" poursuit le président de la FRTP.

En Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Travaux Publics regroupe actuellement 17 000 collaborateurs au sein de 1 000 établissements. 14 900 travaillent dans des entreprises de plus de 10 salariés. Le chiffre d'affaires hors taxe de ce secteur en Pays de la Loire est de plus de 2 milliards d'€.

Presse
Océan

Le 21/03/2020

Les travaux publics demandent « une position claire »

Les entreprises de travaux publics des Pays de la Loire ne manquent pas de travail.

Mais l'arrivée de la pandémie a changé la donne, avec le confinement mais aussi des problèmes

d'approvisionnement. Nos entreprises ont déjà mis en place de nombreuses mesures visant à éviter toute promiscuité entre les travailleurs.

explique Laurent-Emmanuel Dieu, président de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP), qui ajoute : La priorité est de protéger les salariés, en appliquant à la lettre les directives sanitaires visant à préserver leur santé et leur intégrité. Or il nous est aujourd'hui demandé de préserver aussi la santé

économique de la filière, tout en ne dérogeant à aucun moment aux règles du droit du travail. Dans ce contexte, Laurent-Emmanuel Dieu estime que la meilleure solution serait que le gouvernement prenne une position claire pour nos entreprises. Pour le moment, la situation est d'évaluer au cas par cas chaque chantier pour décider de son maintien ou de son report, en fonction de son caractère d'urgence mais aussi des conditions d'adaptation possibles. ■

3- Les actions de la FRTP auprès des médias ...

Le Journal des
Entreprises

Le 25/03/2020

Coronavirus : une relance partielle des chantiers de travaux publics pas sans conditions



Pour Laurent Emmanuel Dieu, le président de la fédération régionale, la première condition d'une reprise des chantiers est la garantie d'assurer la sécurité des salariés. — Photo : ERTP. La semaine dernière, le secteur des travaux publics, comme celui du bâtiment, a été tiraillé entre l'obligation de confinement et les encouragements à poursuivre ses chantiers, avec la crainte de ne pas pouvoir assurer la sécurité sanitaire de ses salariés. Les échanges ont parfois été vifs entre les représentants professionnels et ceux de l'Etat ou du gouvernement. Ils sont maintenant plus sereins. Mais pour l'heure, la très grande majorité des chantiers est toujours à l'arrêt.

Sécurité des salariés et pérennité des entreprises

Laurent Emmanuel Dieu, le président de la FRTP, la Fédération régionale des travaux publics et directeur général de l'entreprise TPPL (66 M€ de CA 2018, plus de 400 collaborateurs) à Mozé-sur-Loire, dans le Maine-et-Loire, qualifie volontiers cette crise de « forte, lourde, un

Le Journal des Entreprises

Le brief

Ce qu'il faut retenir ce matin

Le 27/03/2020

Coronavirus : une relance partielle des chantiers de travaux publics pas sans conditions

Olivier Hamard

La première semaine de confinement a laissé le secteur des travaux publics dans le flou complet sur l'obligation ou non de poursuivre l'activité, entre déclarations contradictoires et mesures parfois imprécises. La situation s'est apaisée et la reprise partielle de certains chantiers pourrait être envisagée. Mais pour Laurent Emmanuel Dieu, le président de la Fédération régionale des Travaux publics Pays de la Loire, elle ne pourra s'effectuer que si, entre autres conditions, le cadre sanitaire est clairement défini.



Pour Laurent Emmanuel Dieu, le président de la fédération régionale, la première condition d'une reprise des chantiers est la garantie d'assurer la sécurité des salariés. —

La semaine dernière, le secteur des travaux publics, comme celui du bâtiment, a été tiraillé entre l'obligation de confinement et les encouragements à poursuivre ses chantiers, avec la crainte de ne pas pouvoir assurer la sécurité sanitaire de ses salariés. Les échanges ont

parfois été vifs entre les représentants professionnels et ceux de l'Etat ou du gouvernement. Ils sont maintenant plus sereins. Mais pour l'heure, la très grande majorité des chantiers est toujours à l'arrêt. Sécurité des salariés et pérennité des entreprises

Laurent Emmanuel Dieu, le président de la FRTP, la Fédération régionale des travaux publics et directeur général de l'entreprise TPPL (66 M€ de CA 2018, plus de 400 collaborateurs) à Mozé-sur-Loire, dans le Maine-et-Loire, qualifie volontiers cette crise de « forte, lourde, un phénomène violent auquel personne n'était préparé ». Une crise qui frappe le secteur des travaux publics comme l'ensemble de l'activité économique. Plutôt houleux la semaine passée, le dialogue entre le BTP et les pouvoirs publics est devenu plus constructif. « On avance mieux », constate Laurent Emmanuel Dieu. Il y a eu beaucoup de contradictions dans les propos tenus. Ce que l'on souhaite maintenant, ce sont des décisions rapides, sur les plans sanitaires et économiques, avec un discours clair et commun à tous les niveaux. « Celui des collectivités y compris, clients importants des entreprises de travaux publics et pour qui certains chantiers sont à l'arrêt, comme celui du tramway à Angers, ou d'autres au talent, tel celui du déploiement de

la fibre en Maine-et-Loire. « Des maîtres d'ouvrage nous disent de continuer, d'autres nous invitent à arrêter et d'autres encore ne nous disent rien », déplore Laurent Emmanuel Dieu. Sur le plan national, un accord a été signé le 21 mars entre organisations professionnelles du BTP et gouvernement sur les principes qui permettront de poursuivre les chantiers, mais tout n'est pas encore résolu : « Il est impératif de protéger nos salariés, soutient Laurent Emmanuel Dieu, mais aussi qu'on nous garantisse à minima la pérennité de nos entreprises. » Des contraintes spécifiques

Pour protéger les salariés du BTP de la contamination du coronavirus, un guide de préconisations est en cours d'élaboration, qui donnera aux entreprises un cadre sanitaire à respecter. Pas facile dans un secteur où les métiers sont nombreux, les activités très diverses et la proximité importante. Dans les travaux publics, du déplacement jusqu'au chantier à plusieurs dans le même véhicule au matériel que l'on s'échange, en passant par le port de charges lourdes à plusieurs ou au travail côte à côte dans une tranchée, toutes les habitudes de travail doivent être revues. Sans compter le repas du midi, l'accès aux vestiaires, la manipulation d'engins en commun... « La déclinaison des mesures barrières adaptées à nos

postes de travail est très compliquée, constate Laurent Emmanuel Dieu, et nous n'avons pas de masques. Pour environ 2 millions de salariés, il faudrait au moins deux masques par jour ! Nous connaissons les risques de nos métiers et nous savons les gérer, mais ce risque-ci nous est totalement inconnu et nous n'y sommes pas préparés. » Le guide de bonnes pratiques devrait être rédigé cette semaine pour être transmis aux entreprises. Définir les chantiers prioritaires

Lorsque ce guide garantissant la sécurité sanitaire sur les chantiers aura fixé un cadre pour éviter la contamination, la reprise du travail des travaux publics pourra être envisagée plus largement. Mais ce n'est toutefois pas le seul enjeu auquel se heurte la profession : il faut que ce protocole soit satisfaisant pour tout le monde, et que l'accord signé entre professionnels et gouvernement soit accepté par les syndicats, avant que certains chantiers redémarrent. « Il nous faut savoir en premier lieu quels sont les chantiers vitaux et essentiels, ajoute Laurent Emmanuel Dieu, mais aussi comment les maîtres d'ouvrage nous accompagnent et de quelle manière les services de l'Etat viennent en appui. Tout le monde étant confiné, les collectivités travaillent, pour certaines, en mode dégradé, comme les maîtres d'œuvre. » Idem pour les trésoreries générales qui assurent les paiements des travaux. La machine, grippée, paraît donc difficile à remettre en mouvement, et le temps presse, car les entreprises risquent bien de manquer rapidement de trésorerie. « Avec les paiements à 60 jours, le mois de mars ne sera pas le pire mais beaucoup risquent de ne plus avoir de rentrées en avril,

constate Laurent Emmanuel Dieu. Dans nos métiers, le début de l'année est déjà traditionnellement synonyme de faible activité. » Et le président de la FRTP d'espérer la mise en place de mesures qui pourraient, selon lui, soutenir la profession, pendant et après la crise : une avance forfaitaire en cours de contrat, qui n'est versée habituellement qu'au démarrage du chantier à hauteur de 5 à 10 %, la défiscalisation des heures supplémentaires ou encore un aménagement des congés ou des horaires hebdomadaires...

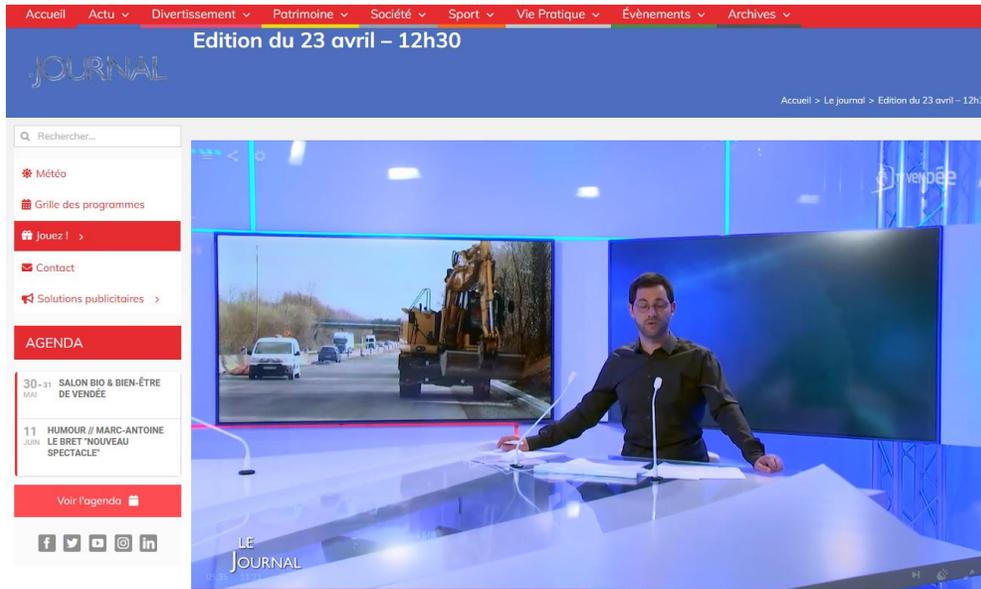
Après dix jours quasiment à l'arrêt, la relance des chantiers de travaux publics ne s'effectuera donc, selon Laurent Emmanuel Dieu, que partiellement, avec la garantie de ne pas mettre en danger la vie des salariés et avec un soutien des pouvoirs publics. Et le président de la FRTP des Pays de la Loire de résumer la situation actuelle par une métaphore de circonstance pour le secteur du BTP : « Aujourd'hui, on est devant un mur. Il nous faut aller de l'autre côté, mais on n'a pas d'échelle ! »

POUR SUIVRE VOTRE LECTURE

3- Les actions de la FRTP auprès des médias ...



Le 23/04/2020 - Journal de 12h30



<https://tvvendee.fr/journal/edition-du-23-avril-12h30/>

3- Les actions de la FRTP auprès des médias ...



Le 02 & 03/05/2020

« Visibilité nulle » pour les travaux publics

Le président de la Fédération régionale lance un appel pressant aux collectivités pour lancer de nouveaux projets d'avenir.

Trois questions à...

Laurent-Emmanuel Dieu.

Président de la Fédération régionale des travaux publics

(Photo : DR)



Quelles sont les perspectives des travaux publics dans la région avec le déconfinement ?

Avant le confinement, nos entreprises avaient un carnet de commandes entre deux et quatre mois. Aujourd'hui, après deux mois passés sans aucun appel d'offres ni nouveaux marchés, nous avons une visibilité nulle pour la rentrée de septembre. C'est d'autant plus inquiétant que nos entreprises pèsent 18 000 salariés rien qu'en emplois directs. Je pose donc clairement la question : vaut-il mieux continuer à injecter de l'argent pour payer du chômage partiel ou ne faut-il pas injecter cet argent dans de nouveaux projets ?

Quelle est votre priorité ?

Je demande instamment aux collectivités de remettre en route très rapidement la chaîne administrative après son arrêt brutal, et le processus des appels d'offres. Il y a urgence. Si les collectivités se limitent à uniquement gérer les projets déjà dans les tuyaux, nous allons connaître des difficultés à moyen terme. Il faut que ces collectivités continuent à investir et programment l'avenir. Les collectivités locales et le privé représentent 80 à 90 % de notre activité

Comment va se passer le redémarrage pour les travaux publics ?

Il va y avoir un problème de surcoûts et de contentieux : il va falloir adapter nos chantiers aux contraintes des mesures barrières, par exemple étendre nos bases vie, augmenter les prestations de nettoyage. Tout ça coûtera plus cher. Or les devis ont été établis avant la crise du Covid-19. Que va-t-il se passer pour les pénalités de retard sur les chantiers et les surcoûts liés aux précautions face au virus ? Les commanditaires ne vont-ils pas demander des indemnités ?

Recueilli par
Éric de GRANDMAISON.

RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

LES ACTIONS DE LA FRTP AUPRES DES ADHÉRENTS

4- Les actions de la FRTPT auprès des adhérents ...

- Le rituel du mail d'info du soir ... ou du matin ...

The collage displays multiple email newsletters from the FRTPT. Key elements visible include:

- Destinataires: les adhérents de la FRTPT** - Recipients list including various email addresses.
- À l'ordre du jour de ce mail:**
 - 1- **Du 6 au 7 juillet 2020, vers un nouveau contrat de confiance...** - Intervention de la DIRECCTE.
 - 2- **Le décret n°2020-794 relatif à l'activité partielle...** - Information on the new decree.
 - 3- **Qu'en est-il de l'application des nouveaux salaires?**
 - 4- **INFO COVID-19: La croisière...**
- Le Mardi 7 juillet à 11h00:**
 - Connectez-vous, suivez son intervention, et posez toutes vos questions via le salon de discussion!
 - La DIRECCTE, ses services, ses offres aux entreprises, ses organisations.
 - Activités partielles Covid-19 - état des lieux en PDL, RDJ, sur les premiers contrats: les éléments à retenir.
- Rappel: Parce que le télétravail n'impose pas de nouvelles règles...** - Information on telework regulations.
- Le mardi 23 juin à 12h00:**
 - Présentation de la nouvelle réglementation sur le télétravail.
 - Intervention de Me Walter SALAMAND - Avocat à la Cour, spécialiste en droit public et droit immobilier.
- Le mardi 23 juin à 12h00:**
 - Présentation de la nouvelle réglementation sur le télétravail.
 - Intervention de Me Walter SALAMAND - Avocat à la Cour, spécialiste en droit public et droit immobilier.
- Le mardi 23 juin à 12h00:**
 - Présentation de la nouvelle réglementation sur le télétravail.
 - Intervention de Me Walter SALAMAND - Avocat à la Cour, spécialiste en droit public et droit immobilier.
- Le mardi 23 juin à 12h00:**
 - Présentation de la nouvelle réglementation sur le télétravail.
 - Intervention de Me Walter SALAMAND - Avocat à la Cour, spécialiste en droit public et droit immobilier.

Une moyenne de 8 mails d'infos par semaine / 120 mails sur la période

4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

- La FRTP en télétravail pour répondre aux questions et apporter des solutions aux adhérents.

Près de 200 réponses personnalisées en réponse aux questions de nos adhérents et d'innombrables appels téléphoniques ...

- De nombreux mails de remerciements reçus des adhérents sur l'accompagnement de la FRTP et le lien de proximité tissé.



« Bonjour Eva,

Je tenais à vous remercier pour tout le travail que vous avez accomplie depuis le début de la crise sanitaire qui touche notre pays en ce moment.

En effet, toutes les informations que vous nous avez transmises ces nombreuses semaines nous ont été d'une aide considérable (et avec une importante réactivité), et elles le seront encore pendant une durée à ce jour inconnu ...

Sans votre accompagnement de tous les jours, je ne pense pas que nous aurions réussi le challenge de reprendre nos activités aussi rapidement et avec un minimum de sérénité.

Donc MERCI pour vos 3 mails par jours !!! qui nous font douter de notre connexion internet les jours où nous n'en recevons pas au moins 1. 😊

Je vous souhaite un agréable 1^{er} mai, un week-end des plus reposant et vous dit « à la semaine prochaine !!! »

4- Les échanges avec la FNTP, pour ses adhérents ...

- Dans le but de faire remonter les attentes, les inquiétudes, les questions, les doutes des adhérents ... a été mis en place un système de visios quotidiennes puis 2 hebdomadaires avec les services de la FNTP.

Sur la période :
40 rendez-vous

- Création d'outils dédiés aux adhérents tels que : les FAQ (social, juridique/marché, matériel/transport ...



4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

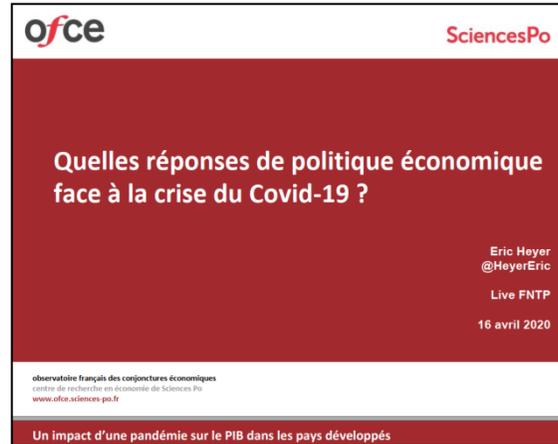


- Une longue Série de Web conférences exclusives en Pays de la Loire
... 16 web conférences ... **plus de 260 participants !**

- **Décryptons la crise** - Eric HEYER - *Economiste* - 16/04/2020
- **La mise en place des mesures sanitaires liées au Covid-19 en lien avec le Guide** - en partenariat avec l'OPPBTBTP - les 09 & 10 avril + 16 et 22 avril (2 séries = 1 par département)
- **Une autre approche des Relations humaines** - Annie AUGIER - *Consultante / Formatrice* - **4 Rendez-vous**
 - **Préparons-nous à retravailler sereinement** : 21 avril
 - **La courbe du changement** : 23 avril
 - **Les fonctions et bénéfices d'une cellule de crise** : 28 avril
 - **Le management à distance** : 29 avril
- **Intégrer les surcoûts dans les marchés** - FNTF - *Direction des Affaires juridiques* - 29 avril
- **La responsabilité pénale de l'employeur** - Me SALAMAND & Me VUILLEREMET - *Avocat à la Cour, spécialisé en droit public et droit immobilier & Avocat pénaliste* - 16 juin
- **Les réclamations liées au COVID dans les marchés publics et privés** - Me SALAMAND - *Avocat à la Cour, spécialisé en droit public et droit immobilier* - - 26 juin
- **Télétravail, vers un nouveau contrat de confiance ?** Aude GIULIANI - *Formatrice/Psychanalyste* - 06 juillet
- **La DIRECCTE** - Jean-François DUTERTRE - *Directeur Régional des Pays de la Loire* - 07 juillet

4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

- Webconférences : quelques souvenirs en images



- **Décryptons la crise** - Eric HEYER - *Economiste*
- 16/04/2020

- **La mise en place des mesures sanitaires liées au Covid-19 en lien avec le Guide** - en partenariat avec l'OPPBT
6 web Conférences : les 09 & 10 avril + 16 et 22 avril (2 séries = 1 par département)



- **Intégrer les surcoûts dans les marchés** - FNTP - Direction des Affaires juridiques
- 29 avril



4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

• Webconférences : quelques souvenirs en images



- **Une autre approche des Relations humaines - Annie AUGIER - Consultante / Formatrice - 4 Rendez-vous**
 - **Préparons-nous à retravailler sereinement** : 21 avril
 - **La courbe du changement** : 23 avril
 - **Les fonctions et bénéfices d'une cellule de crise** : 28 avril
 - **Le management à distance** : 29 avril

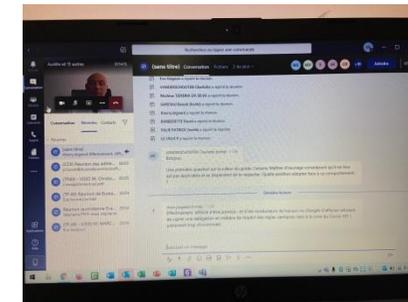
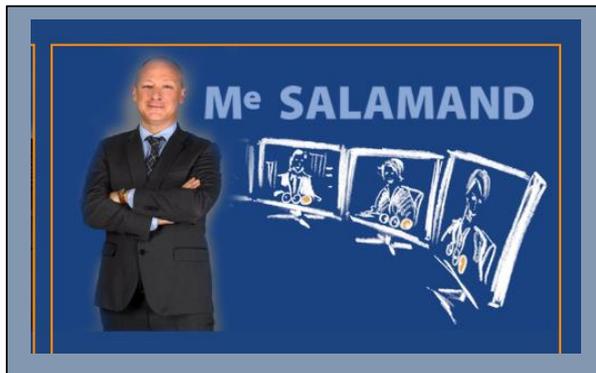


4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

- Webconférences : quelques souvenirs en images



- **La responsabilité pénale de l'employeur** - Me SALAMAND & Me VUILLEREMET - Avocat à la Cour, spécialisé en droit public et droit immobilier & Avocat pénaliste - 16 juin



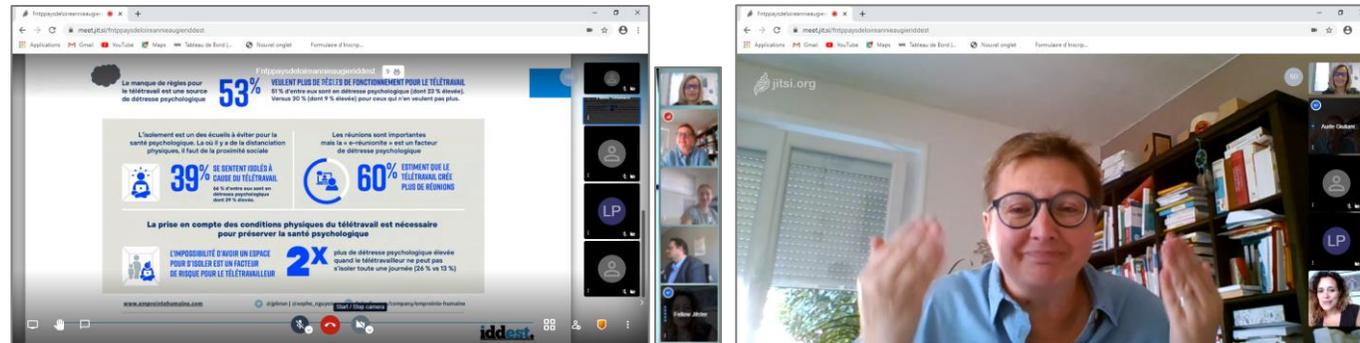
- **Les réclamations liées au COVID dans les marchés publics et privés** - Me SALAMAND - Avocat à la Cour, spécialisé en droit public et droit immobilier - - 26 juin

4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

- Webconférences : quelques souvenirs en images



- **Télétravail, vers un nouveau contrat de confiance ?**
Aude GIULIANI - Formatrice/Psychanalyste - 06 juillet



- **La DIRECCTE - Jean-François DUTERTRE -**
Directeur Régional des Pays de la Loire - 07 juillet



4- Les actions de la FRTP avec ses partenaires, pour ses adhérents ...

- Le Guide de l'OPPBTP



PRÉVENTIONBTP

COVID-19



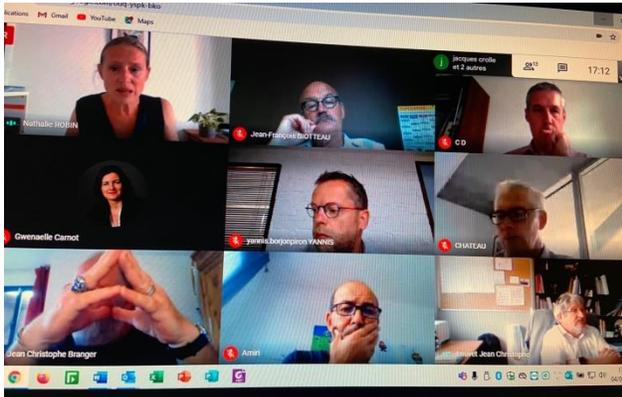
GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19



4- Les actions de la FRTP avec ses partenaires, pour ses adhérents ...

- Le COS du CAMPUS TP

Préparation de « Construis ton avenir » - le 19 novembre prochain



4- Les actions de la FRTP avec ses partenaires, pour ses adhérents ...

- **La CERC**

Des échanges réguliers avec la Cellule Economique Régionale de la Construction



La CERC se réunit à l'Ecole du Bois
19/06/2020

- **Le MEDEF**

Des échanges d'informations riches au profit de nos adhérents



4- Les actions de la FRTP auprès des adhérents ...

- Les masques : la réception, le dispatch et la distribution



4- Les actions essentielles que nous avons continué à préparer :

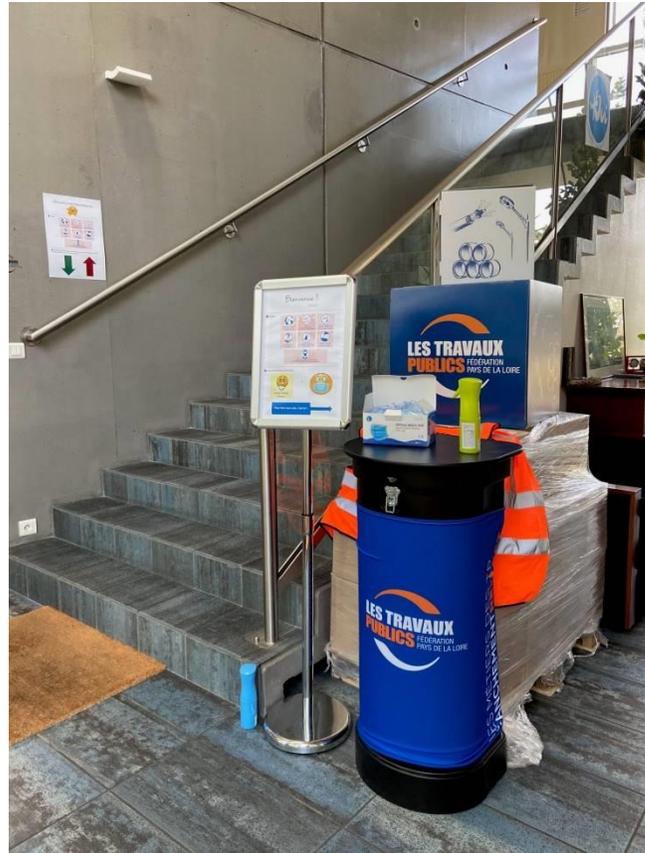
- Préparation du Forum des Collectivités et des TP :

« L'écologie dans les infrastructures n'est plus une option. »

- Pour la Loire Atlantique - sur Nantes
au siège du Crédit Mutuel LACO - **le Jeudi 05 novembre 2020**

4- Et enfin, pour vous accueillir à la FRTP...

- Les mesures sanitaires prises pour vous accueillir dans les meilleures conditions à la FRTP ...



VOTRE FRTP DES PAYS DE LA LOIRE, TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

CONSERVONS CE LIEN DE PROXIMITÉ ENTRE NOUS !

**CONTINUONS À PARTAGER LES BONNES IDÉES, LES BONNES PRATIQUES DES
TERRITOIRES ET DES SPÉCIALITÉS.**

F RTP des Pays de la Loire
Rue Edmé Mariotte - CP 40769
44307 NANTES CEDEX 3
Tél : 02 28 01 00 60

paysdelaloire@fntp.fr

www.fntp.fr

Secrétaire Générale : Mme Eva GRIGNON

